

Déclaration de PPRI sur l'examen de l'efficacité du Protocole de Cartagena

Je vous remercie Madame la Présidente, je parle au nom du PPRI, une organisation mondiale de chercheurs du secteur public qui se consacre au développement de la biotechnologie moderne pour le bien commun. Je suis étudiant en biotechnologie au Mexique et je suis fier d'être ici avec un grand groupe international d'étudiants, la prochaine génération de scientifiques qui veulent aider à relever les défis de demain. Dans ce contexte, nous invitons les honorables délégués à nous parler de la science et des recherches en cours. En tant que délégué du PPRI, nous parlons plus de 20 langues, et représentons une longue expérience et expérience de nombreux domaines. Nous, jeunes générations de scientifiques en biotechnologie, nous félicitons que l'article 16 de la Convention reconnaisse que le transfert de biotechnologie est essentiel aux objectifs de la Convention et que l'article 19 stipule que les Parties s'engagent dans le transfert de la biotechnologie. Madame la présidente, le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques peut aider à atteindre cet objectif, car il offre aux pays qui ne disposent pas encore de réglementation sur la biosécurité un mécanisme de prise de décision éclairé sur les OVM. En ce qui concerne l'efficacité du protocole de Carthagène, madame la présidente, nous proposons qu'en plus de compter le nombre de pays qui ont établi des règles et des rapports, la RdP devrait également évaluer le nombre de pays qui n'ont pas encore de réglementation. Importation d'OVM qui pourraient en bénéficier.

Muchas Gracias Sra Presidenta.